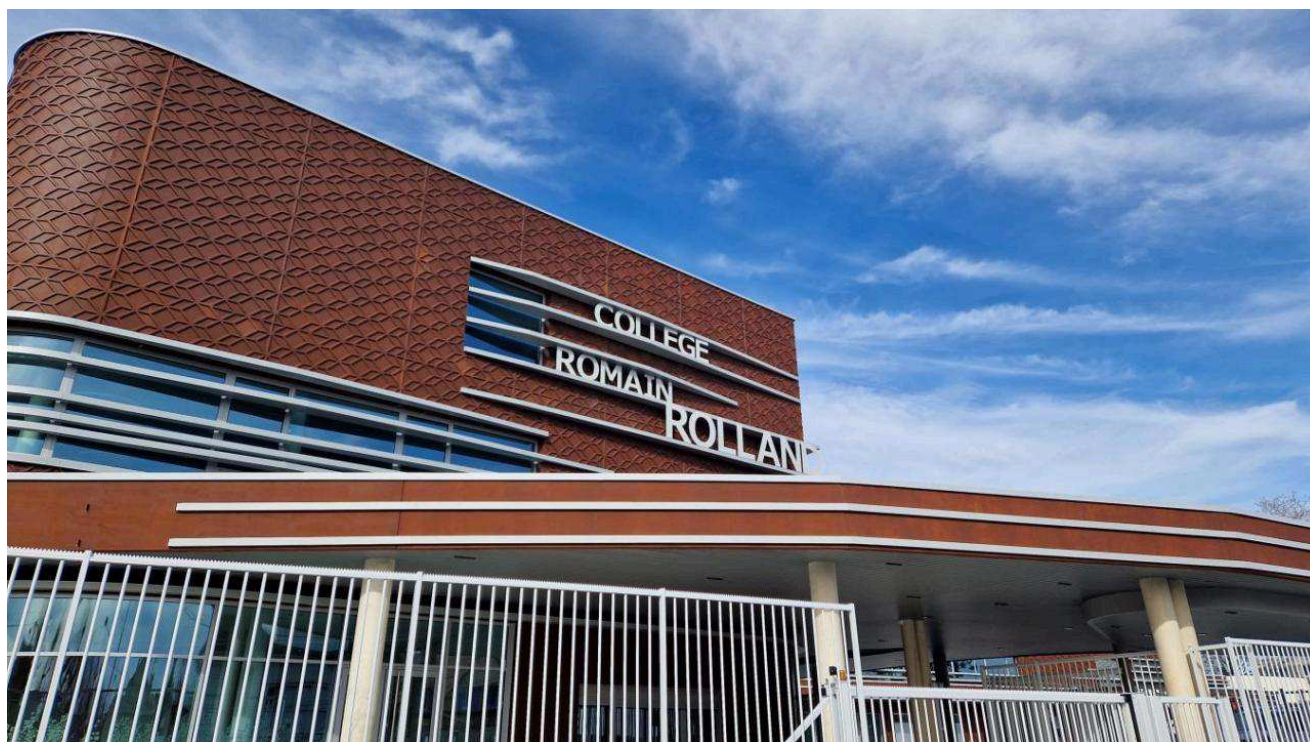


Le Havre. Un parent d'élève condamné pour outrage envers une conseillère principale d'éducation



Un nouveau collège Romain-Rolland avait été inauguré en 2023, remplaçant, rue des Glycines, à Aplemont, celui qui datait de 1965 Photo Paris-Normandie

Le langage d'un Havrais dont le fils avait été temporairement exclu du collège Romain-Rolland lui a valu d'être jugé en correctionnelle. Pour la défense, son long passé carcéral et sa sortie de prison, alors récente, n'ont pas été étrangers à l'affaire.

Qui a viré mon gosse ? Est-ce que c'est celle-là ? Fachos de merde ! Collège de fachos ! T'aimes pas les Arabes. T'es qui toi ? », a notamment lancé un Havrais, en juin 2023, à l'intention d'une conseillère principale d'éducation sortant de son bureau. Son garçon, inscrit en 6e, venait d'être exclu du collège Romain-Rolland pour une semaine « pour des propos outrageants », relate le tribunal correctionnel du Havre. Au téléphone avec la CPE, aucun accord n'avait été trouvé pour un rendez-vous. Mais le papa s'est invité dans l'établissement du quartier d'Aplemont.



La peur que le petit dérive dans la délinquance

Il n'est en revanche pas présent dans la salle d'audience pour répondre de cet outrage sur une personne chargée d'une mission de service public. « Son employeur n'a pas voulu lui accorder l'après-midi », explique son avocate, Maître Valérie Giard. Le prévenu avait reconnu les propos dénoncés. La peur que son enfant dérive vers la délinquance, comme lui, aurait nourri sa colère.

Le père de famille a un casier judiciaire de poids et un long passé carcéral. Il était sorti de prison quelques semaines avant les faits. Et son retour à la maison aurait fait évoluer le comportement scolaire d'un jeune fils qui ne l'avait connu jusqu'alors « qu'au parloir », dicit la défense.

Le père « n'a plus les codes » du langage

Ses mots devant la CPE ? Plutôt une façon de parler que de véritables insultes, a-t-il expliqué aux enquêteurs. « Vous en avez rien à foutre des enfants. T'as qu'à appeler le 17, j'ai l'habitude ! », aurait-il dit aussi. « Le langage en détention est plus que fleuri. Il n'a plus les codes » de l'expression en société, estime son conseil. Rappelant qu'il était bien venu jusqu'au collège pour signer le document d'exclusion.

Un gamin « tout simplement chiant »

« Il avait un bracelet électronique. Il y a eu un imbroglio par rapport aux horaires de visite possibles », assure encore la défense. Hormis ce regrettable épisode, « il n'y a pas eu de difficulté particulière avec cette famille », et le père n'est jamais revenu à la charge, reconnaît l'avocate de la partie civile, Maître Claire Vargues., En évoquant un gamin « tout simplement chiant », dont la dureté n'a ensuite été un sujet qu'avec la maman. La CPE, qui a d'ailleurs changé d'établissement pour une tout autre raison, ne réclame qu'un euro symbolique pour le préjudice subi.

Mais « l'école doit demeurer un sanctuaire », souligne le parquet, en requérant des jours-amende à l'encontre du mis en cause. Ayant plusieurs enfants avec sa compagne, embauché en CDI dans une entreprise juste après sa sortie prison, il écope de 120 jours-amende à 4 euros.